

AVIS DE COURSE CHAMPIONNAT DE LIGUE

OPTIMIST- OPEN SKIFF- CATAMARAN - WINDSURF- SOLITAIRE - DOUBLE –

HANSA-OPEN 5.70

GRADE 5A

Saint Georges Voiles

30 et 31 mars 2024 à Saint Georges de Didonne

Grade 5a

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

Suite à l'agression en l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.2 L'Annexe T, Conciliation.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 9h le 30 mars sur le tableau d'affichage du club
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante accueil@stgeorgesvoiles.fr

3. COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information sur site est situé devant l'accueil de la base nautique
- 3.2 [DP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes [FK 14](#), [SL15.5](#), [SL 16](#), [Nacra 15](#), [INC](#)

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4.2.2 Pour le bateau :

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en ligne sur [le site du club](#) jusqu'au **29 mars 2024**

4.3.1 les inscriptions tardives font l'objet d'une majoration.

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5. DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Série	Mont ant	
	Par jour	Pour le weekend
Solitaire	10 €	20 €
Double	20 €	40 €

6. PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Voir le Code de Publicité World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile. Inclure d'autres informations applicables liées à la publicité.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing. Voir le Code de Publicité de World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile.

7. SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

L'épreuve peut consister en une série qualificative et une série finale.

8. PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	30/03/2024	10h à 12h

Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
30/03/2024	14h	FK 14, SL15.5, SL 16, Nacra 15, INC
31/03/2024	10h	FK 14, SL15.5, SL 16, Nacra 15, INC

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **14h**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours seront décrits dans les instructions de course

9.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe « zone de course ».

10. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la ou les classes multicoques exclusivement, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11. CLASSEMENT

11.1 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

11.2 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

c) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. PRIX

Des prix seront distribués.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter accueil@stgeorgesvoiles.fr ou le 05 46 05 65 14

ANNEXE ZONE DE COURSE

